



## **Conditions générales pour la souscription et vente de vins oscherins**

### Article 1 - Objet

Les présentes conditions régissent les ventes de vins oscherins par la Commune Libre et Indépendante d'Ouchy (responsable juridique : Confrérie des Pirates d'Ouchy) via son site Internet LAVAUDOISE.COM (ou ses sites alias [communeouchy.ch](http://communeouchy.ch) et [pirates-ouchy.ch](http://pirates-ouchy.ch)), via les formulaires publiés dans le magazine La Taverne ou la lettre d'information électronique la e-Taverne ou encore par envoi postal du formulaire à imprimer et expédier, également à disposition sur le site Internet.

Les mêmes conditions s'appliquent aux vins sélectionnés lors de la souscription proposée chaque début d'année civile, ou ceux encore disponibles plus tard dans la saison et qui peuvent être commandés séparément de la souscription.

### Article 2 - Prix

Le prix des vins est indiqué en CHF. La Confrérie des Pirates d'Ouchy se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment en effectuant une mise à jour de son site Internet et de ses formulaires de commande. Le prix valable le jour de la commande fait foi.

Pour information, la Confrérie est une association sans but lucratif et d'intérêt public, elle est, à ce jour, non soumise à la TVA. Les prix indiqués et les confirmations de commande sont donc nets et sans TVA.

### Article 3 - Commandes

Vous pouvez passer commande soit directement en ligne, soit en remplissant le formulaire correspondant fourni et nous l'envoyant par courrier électronique ou à défaut, en l'imprimant et nous le retournant par courrier postal selon les indications fournies dans le formulaire. Toute commande peut être modifiée (sous réserve de disponibilité) ou annulée jusqu'à sa livraison. Pour ce faire, un formulaire de contact est fourni en ligne et les coordonnées de notre Chef Caviste indiquées sur les formulaires correspondants.

### Article 4 - Paiement

Les commandes effectuées lors de la souscription sont facturées et payables à réception de la facture, au plus tard selon les délais indiqués dans le formulaire de souscription. Pour les commandes plus tard dans la saison, hors souscription et sous réserve de disponibilité, elles seront payées au comptant à la livraison ou, si le montant est important, sur facture payable à 30 jours, selon l'accord convenu avec notre Chef Caviste. Le formulaire de commande donne tous les détails pour ce faire.

#### Article 5 - Livraison

Les vins en souscription sont livrés à Ouchy à la date indiquée sur le formulaire de souscription, auprès de notre fournisseur après cette date et jusqu'au 30 juin, et selon les indications du formulaire de souscription au-delà de cette date et échéance. La livraison de vins hors souscription s'effectue à Ouchy, généralement les mardis matin, selon l'arrangement convenu avec notre Chef Caviste. Le formulaire de commande donne tous les détails pour ce faire.

#### Article 6 - Litige

En cas de litige en relation avec la vente des vins oscherins, les tribunaux suisses seront les seuls compétents. Le for juridique est à Lausanne.

© CPO-Ed. 18.03.2024